AlterInfos - DIAL > Français > Dial, revue mensuelle en ligne > Archives > Années 2000-2009 > Année 2003 > Décembre 2003 > EL SALVADOR - Quelques progrès dans l'élimination du travail des enfants

**DIAL 2688** 

## EL SALVADOR - Quelques progrès dans l'élimination du travail des enfants

lundi 1er décembre 2003, par Dial

Des projets sont mis en œuvre pour éliminer le travail des enfants en El Salvador, malgré l'absence regrettable de tout plan national. Les efforts engagés concernent par exemple le travail particulièrement inhumain des enfants dans la mangrove, mais aussi celui effectué dans les cultures de café. La scolarisation est un des enjeux de cette lutte. Article paru dans Noticias Aliadas, 22 octobre 2003.

Couper la canne à sucre, travailler dans des usines de feux d'artifice et dans le commerce sexuel, cultiver le café et ramasser des ordures, voici quelles sont les occupations parmi les plus dangereuses auxquelles sont condamnés les enfants d'El Salvador. D'autres pêchent des mollusques dans la mangrove, à raison de 14 heures par jour et pour un salaire quotidien d'environ 1,40 dollar. De cette somme, l'enfant doit déduire le coût des cigarettes qu'il est obligé de fumer pour éviter les piqûres de moustiques et d'autres insectes, et le prix des amphétamines qu'il doit absorber pour rester éveillé pendant ces heures de travail interminables.

Plus de 30 000 enfants gagnent leur vie de cette façon en El Salvador et font partie des mineurs les plus exposés parmi les 223 000 jeunes qui travaillent dans le pays. Selon le ministre du travail, Jorge Nieto, 67 enfants sur 100 travaillent en El Salvador.

En El Salvador, le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (l'IPEC, selon le sigle anglais) de l'Organisation internationale du travail (OIT) est entré en vigueur en 1999. Depuis lors, selon Benjamin Smith, représentant de l'IPEC en El Salvador, le programme a permis de sauver des milliers de mineurs et d'augmenter de 35 % le nombre de jeunes travailleurs qui sont retournés à l'école.

Le gouvernement, qui a reçu des crédits de 8 millions de dollars de l'IPEC, s'emploie, en contrepartie, à trouver des sources de revenus pour les parents de ces enfants, afin que ces derniers n'aient pas besoin de travailler. Quatre millions de dollars ont été affectés à un projet destiné à accroître le nombre d'enfants scolarisés. Ce projet inclut des actions de « récupération » et de prévention, grâce auxquelles, au terme de l'opération, M. Smith calcule que, approximativement, 9 300 jeunes auront cessé d'exercer une activité à haut risque et que l'on aura évité que 17 000 autres enfants entrent sur ce marché.

M. Nieto a ajouté que, d'ici la fin de l'année, trois autres projets seront lancés pour mettre 5 000 autres jeunes à l'abri d'activités dangereuses à Sonsonate, San Vicente et au nord de San Salvador, où il existe des plantations de canne.

Un projet ayant pour objet de protéger du commerce sexuel les mineurs est déjà entré en vigueur et donne de bons résultats, aux dires du ministère du travail. Cette initiative inclut la formation de policiers, procureurs, juges et agents de la police internationale (INTERPOL).

Cet arsenal sera complété par un « programme de prise en charge spécialisée des victimes de l'exploitation sexuelle et de leurs familles », a ajouté M. Nieto.

Les efforts engagés pour préserver les enfants des travaux dangereux datent du moment où El Salvador a

signé la Convention 182 de l'OIT et créé une commission nationale sous les auspices de cette dernière. Mais, selon M. Nieto, il manque encore en El Salvador un plan national d'élimination progressive du travail des enfants.

Parmi les emplois dangereux mentionnés par le ministre, le moins connu, qui consiste à pêcher des mollusques dans la mangrove, fait partie des plus nocifs. Les enfants partent au travail dès 4 heures du matin, en général sans avoir déjeuné, comme l'a expliqué une fillette d'Usulután. Pieds nus dans la boue, elle cherche les mollusques tout en fumant pour éloigner les moustiques. Il arrive un moment où elle se trouve à court de cigarettes, ce qui fait qu'elle termine généralement la journée le corps couvert de piqûres. Les bons jours, elle arrive à récolter deux paniers de coquillages, ce qui lui rapporte 1,40 dollar. Cela ne lui laisse évidemment pas le temps d'aller à l'école, ni de jouer avec ses camarades, qui la rejettent en plus à cause de l'odeur qu'elle dégage.

« Il n'est pas aisé de maintenir la fillette à l'écart de ce travail. On pouvait craindre qu'une telle existence engendre chez elle des problèmes psychologiques », a expliqué le psychologue Nelson Amaya, « et que ses parents renoncent à l'idée de lui faire abandonner un travail qui rapportait de l'argent à la famille ».

M. Amaya a dû rendre plusieurs visites à ses parents pour les convaincre que leur fille devait aller à l'école. Mais, a indiqué M. Amaya, dans ce cas, ses efforts ont porté des fruits, et les parents comprennent que leur enfant devrait reprendre les cours. Ses sept frères et sœurs sont également aidés dans le cadre du programme. M. Amaya a signalé que, dans ce même secteur, dans une ferme de l'île d'Espíritu Santo, 56 autres enfants seront sauvés.

Les efforts engagés ne se concentrent pas uniquement sur cette forme de travail. Les enfants employés à la culture du café risquent eux aussi de rester analphabètes, mal nourris et dans l'incapacité d'améliorer leur niveau de vie. Selon M. Smith, 1 956 mineurs du même secteur ont été mis à l'abri de ce danger.

El Salvador n'est pas le pays de la région où les enfants sont le plus exposés. Il se classe en deuxième rang derrière le Costa Rica quant au pourcentage de jeunes travailleurs scolarisés.

En revanche, sur le plan législatif, El Salvador se situe derrière le Nicaragua, faute d'un plan de lutte contre le travail des enfants. L'Assemblée nationale du Nicaragua a en effet réformé partiellement son Code du travail, en interdisant le travail des moins de 14 ans et en alignant le texte sur le Code des enfants et adolescents.

Ce changement permet aux jeunes de 14 à 16 ans de travailler avec l'autorisation de leurs parents ou sous la supervision du ministère du travail. Les modifications apportées à la loi interdisent explicitement le travail des enfants dans les bars, les boîtes de nuit et les milieux insalubres ou dangereux comme les mines ou les décharges, entre autres.

- <u>Dial</u> Diffusion d'information sur l'Amérique latine D 2688.
- Traduction Dial.
- Source (espagnol): Noticias Aliadas, 22 octobre 2003.

En cas de reproduction, mentionner la source française (<u>Dial</u>) et l'adresse internet de l'article.